
LA CR IX

DE SAINT-GILLES

N° 142 Septembre 2015

« Vous tous, marchez sous la croix et criez : "Toulouse"
C'est pour la croix que nous avons tout laissé,
pour que Toulouse soit toujours protégée du Ciel »

Raymond de Saint-Gilles

Des péchés si communs et si faciles...

Pourquoi devons-nous respecter la réputation des autres ? Tout homme vivant en société est forcément plus ou moins estimé de ses semblables, et les nécessités de la vie sociale font qu'il a droit à certains égards : réputation et honneur sont des biens au sens strict du mot et des biens d'autant plus estimables qu'ils sont spirituels de leur nature et se rapportent plus directement à l'âme.

Ainsi, arracher à un homme sa réputation ou nuire à son honneur, constitue, dans la mesure où ces biens sont possédés légitimement, une faute contre la justice. Quant à la bonne réputation qui n'est pas méritée, elle n'existe que d'une façon précaire, et elle ne peut être possédée légitimement qu'autant qu'elle ne nuit pas à autrui.

Parmi les différentes manières de nuire à la réputation ou à l'honneur du prochain, nous relèverons le jugement téméraire et la médisance. Le jugement téméraire consiste à affirmer comme vrai un défaut attribué au prochain, bien que l'on n'ait pas à ce sujet de motif assez fort pour déterminer l'assentiment d'un homme prudent. Intérieur, le jugement téméraire est au moins une faute contre la charité qui peut être le fait, soit de quelqu'un dont la méchanceté lui fait croire facilement que les autres commettent le mal, soit de quelqu'un qui nourrirait de mauvaises dispositions à l'égard de son prochain, chacun croyant facilement à la réalisation de ce qu'il désire. Exprimé extérieurement, le jugement téméraire devient une faute contre la justice, parce qu'il est de nature à déposséder arbitrairement le prochain de la bonne réputation qu'il possède.

Cependant, il ne faut pas confondre le jugement téméraire avec de simples impressions intérieures défavorables au prochain ni avec la méfiance qui peut avoir une place raisonnable dans la vie.

Quant à la médisance, il s'agit de nuire à la réputation du prochain en révélant, sans nécessité, ses fautes ou ses vices cachés : c'est une faute contre la justice. Mais pour qu'il y ait une vraie injustice, donc une vraie médisance, il faut que l'on cherche à déposséder efficacement et illicitement le prochain d'une réputation suffisamment honnête et possédée paisiblement : lorsque ces conditions ne se trouvent pas réalisées, il ne peut y avoir injustice, même si en parlant on cède à des sentiments intérieurs contraires à la charité.

Cependant, il est pratiquement permis de parler des fautes ou des vices du prochain sans être médisant dans les conditions suivantes :

- Lorsque le juge en portant une sentence qui est encore récente l'a permis pour le bien commun et la défense des bonnes mœurs ;
- Toutes les fois que la réputation publique du prochain n'y perdra pas, parce que les faits dont il s'agit sont déjà dans le domaine public ;
- Lorsque le bien particulier de l'agent, celui d'un tiers, ou surtout le bien commun exige pratiquement que le prochain soit jugé à sa juste valeur ou que ses mauvaises actions soient connues (par exemple, renseignements demandés en vue d'un mariage ou d'un emploi délicat, etc.).

Enfin, rappelons que les morts eux-mêmes conservent le droit à leur réputation, et l'on doit avoir des sentiments charitables à leur égard, même si les historiens ont ordinairement, dans le but même qu'ils se proposent, une raison suffisante de dire toute la vérité qu'exige la rédaction d'une histoire vraie et impartiale.

Abbé Joël Malassagne

LES MIRACLES DU ROSAIRE : "Il est 8h15, le 6 août 1945, lorsque le bombardier Enola Gay largue Little Boy sur Hiroshima. Little Boy, "Petit garçon" : un nom charmant pour une bombe à uranium dotée d'une force destructrice équivalant à 16 kilotonnes de TNT. 43 secondes plus tard, elle explose en une boule de feu dégageant une température d'un million de degrés Celsius. La ville entière est ravagée, des centaines de corps carbonisés flottent dans les cours d'eau, on estime à 150 000 environ le nombre de tués. Trois jours plus tard, le feu nucléaire américain se déchaîne de nouveau, à Nagasaki : 74 000 morts de plus. Le 15 août, le Japon capitule.

Ce dont très peu d'historiens parlent, en revanche, est la protection miraculeuse des Jésuites d'Hiroshima par la Sainte Vierge, lorsque la bombe est tombée.

"Pour en revenir au miracle, lors de l'explosion, un groupe de jésuites missionnaires allemands, fervents adeptes de la prière du Rosaire, furent ainsi épargnés de toute contamination radioactive et de toute destruction alors que leur maison était à 100 mètres du centre de l'explosion. La maison typiquement japonaise dans laquelle ils se trouvaient, fut elle aussi épargnée. Ils moururent bien des années plus tard. (le Père Hubert Schiffer vécut jusqu'à l'âge de 63 ans, il était âgé de 30 ans au moment de l'explosion le 6 août 1945)."

Les scientifiques ne crurent pas les Jésuites lorsque ceux-ci expliquèrent que c'était grâce à la prière quotidienne du rosaire qu'ils avaient été épargnés, mais quelle autre explications donner ? "Les Jésuites expliquent, à juste titre, avoir reçu une sorte de « bouclier de protection » de la Sainte Vierge contre les rayonnements et leurs effets sur le court et long terme. **Le même cas se produira à Nagasaki, avec le couvent franciscain de Saint Maximilien Kolbe, où les frères priaient là aussi quotidiennement le Rosaire.** Ce qui correspond exactement aux paroles de la Vierge Marie à Saint Dominique et Alain de la Roche « *Celui qui se confie en moi par le Rosaire, ne périra pas* », ou encore « *Ceux qui propageront mon Rosaire seront secourus par moi dans toutes leurs nécessités.* »

UN MODÈLE POUR LA JEUNESSE : Il s'agit de l'extraordinaire José Luis Sanchez del Rio, martyr Cristero, qui à 15 ans tint tête à l'armée des Fédéraux mexicains avant d'être capturé, torturé et mis à mort le 6 février 1928, et à qui

l'on doit ce petit mot angélique retrouvé sur un bout de papier : « Ma petite maman, me voilà pris et ils vont me tuer. Je suis content. La seule chose qui m'inquiète est que tu vas pleurer. Ne pleure pas, nous nous retrouverons. José, mort pour le Christ Roi. » Viva Cristo Rey ! Il est désormais sur les autels.

LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE est évincée de plus en plus. Le 17 février 2015, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi (dite loi Macron) ouvrant la possibilité de travailler jusqu'à douze dimanches dans certaines zones touristiques et commerciales. Or le repos du dimanche fait l'objet du troisième commandement de Dieu. Il concerne l'âme et le corps. S'il est naturel à l'homme de réserver un temps pour reconstituer les forces de son corps, il est aussi naturel à l'âme de se reposer dans la contemplation de Dieu et de consacrer un jour à son culte. Ce jour, c'est le dimanche. Un autre amendement de ce projet prévoit que, pour les territoires d'outre mer, un arrêté préfectoral puisse remplacer des jours fériés chrétiens par des « jours fériés locaux ». Dans la motivation de cet amendement, il est affirmé que ces jours fériés « *sont l'héritage de fêtes religieuses catholiques. Il existe un paradoxe de fait dans une république laïque à donner ainsi dans le calendrier républicain un statut légal aux seules fêtes d'une religion.* ». Le texte initial indiquait que les jours susceptibles d'être remplacés seraient le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, l'Assomption et la Toussaint, « *à l'exception de Noël, largement sécularisé aujourd'hui* » Par contre, on mentionne que certains jours fériés ne pourront être remplacés par d'autres et là, ne sont citées que les fêtes républicaines des 1^{er} et 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre... Les évêques de France ont tout de même réagi par l'intermédiaire de leur porte parole qui a déclaré : *l'évolution de la rédaction de l'amendement montre bien qu'il s'agit d'une attaque forte contre la religion catholique, nous ne pouvons l'accepter. Il est illusoire en effet de penser que cela resterait demain cantonné à l'Outremer.*

VATICAN II "POUR LES NULS"

**Une fois par mois, retrouvons nous pour une lecture critique des textes du concile Vatican II :
Mercredi 16 septembre à 20h30 au prieuré :
Sacrosanctum Concilium, sur la liturgie.**

Rentrée des catéchismes de N.D. du Férétra :
samedi 19 septembre à 11h00

ÉPHÉMÉRIDES DE SEPTEMBRE 2015

	Notre-Dame du Férétra TOULOUSE	Prieuré St Dominique GRAGNAGUE	École St Jean Bosco TOULOUSE	Chapelle du Sacré-Cœur CASTRES
mardi 1^{er} septembre	18h30 : messe basse			
mercredi 2 septembre		18h30 : messe basse		
jeudi 3 septembre St Pie X, patron de notre Fraternité	18h30 : messe chantée			
vendredi 4 septembre <i>1^{er} vendredi du mois</i>		18h30 : messe basse		
samedi 5 septembre <i>1^{er} samedi du mois</i>	18h30 : messe basse			
dimanche 6 septembre 15 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 7 septembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
mardi 8 septembre Nativité de la sainte Vierge	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	18h30 : messe basse		
mercredi 9 septembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 10 septembre St Nicolas de Tolentino	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
vendredi 11 septembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
samedi 12 septembre Fête du Saint Nom de Marie	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse	18h30 : messe basse		
dimanche 13 septembre 16 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 14 septembre Exaltation de la Sainte Croix	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 15 septembre Notre Dame des Sept Douleurs	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	18h30 : messe basse	11h15 : messe basse	
mercredi 16 septembre St Corneille, pape, et St Cyprien, évêque	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 17 septembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
vendredi 18 septembre Saint Joseph de Cupertino, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
samedi 19 septembre Sts Janvier et ses compagnons, martyrs	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse	18h30 : messe basse		
dimanche 20 septembre 17 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 21 septembre St Matthieu, apôtre et évangéliste	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
mardi 22 septembre St Thomas de Villeneuve, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	18h30 : messe basse		

mercredi 23 septembre Mercredi des Quatre-Temps d'Automne	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 24 septembre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h30 : messe basse	
vendredi 25 septembre Vendredi des Quatre-Temps d'Automne	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
samedi 26 septembre Samedi des Quatre-Temps d'Automne	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse	18h30 : messe basse		
dimanche 27 septembre 18 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 28 septembre St Wenceslas, Duc de Bohême, martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		07h15 : messe basse	
mardi 29 septembre Dédicace de St Michel Archange	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	18h30 : messe basse	11h00 : messe chantée	
mercredi 30 septembre St Jérôme, confesseur et docteur	17h30 : confession 18h30 : messe basse	11h30 messe basse		
jeudi 1^{er} octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h30 : messe basse	
vendredi 2 octobre Fête des Sts Anges Gardiens <i>1^{er} vendredi du mois</i>	17h30 : Heure Sainte et confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	18h00 : messe basse
samedi 3 octobre Ste Thérèse de l'enfant Jésus <i>1^{er} samedi du mois</i>	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 17h00 : office du Rosaire 17h30 : messe basse			17h30 : confessions 18h00 : messe basse
dimanche 4 octobre 19 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée

Carnet paroissial

Sépulture : Madame Jacqueline
VIGNES, 81 ans, le 24 juillet 2015 à
Castres

Pèlerinage international du Christ-Roi à Lourdes

Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

**24, 25 et 26
octobre 2015**

Messe d'ouverture
Samedi 24 à 14h30
à la basilique St Pie X



Rentrée des E.C.T. :

- Mardi 29 septembre : 18h30 messe des étudiants au Férétra, suivie à 20h00 d'un repas au prieuré. Inscription au repas, écrire à l'adresse : etudiantscatholiquetoulouse@gmail.com ou appeler soit le 06.46.22.04.80 soit le 06.02.28.16.40
- Dimanche 4 octobre : à la sortie des 3 messes, vente de gâteaux au profit des E.C.T.

Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes

Pour le transport et l'inscription des malades, personnes âgées, ou handicapées, jusqu'à l'accueil Notre-Dame, où elles seront prises en charge par la communauté des Petites Servantes de Saint Jean-Baptiste du Rafflay, contacter :

M. Philippe DELMOTTE au 06 86 46 20 43
ou par courriel : philippe.delmotte@live.fr

Prieuré saint Dominique
2245 av. des Platanes
31380 GRAGNAGUE
tél. : 05 61 74 27 93

Chapelle N.D. du Férétra
Place saint Roch
31400 TOULOUSE
tél. : 05 61 55 42 88

Chapelle du Sacré-Cœur
24 rue Mahuziès
81100 CASTRES
tél. : 05 63 72 15 66

École Saint-Jean Bosco
14 rue des Artistes
31200 TOULOUSE
tél. : 05 61 57 32 50